

RCS : ST QUENTIN

Code greffe : 0202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST QUENTIN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00190

Numéro SIREN : 801 187 840

Nom ou dénomination : A.LETUPPE

Ce dépôt a été enregistré le 14/03/2022 sous le numéro de dépôt 942

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-QUENTIN

Palais de Justice
BP 645-3
02322 Saint-Quentin Cedex

A.LETUPPE
173 rue du Président John Fitzgerald Kennedy
02100 Saint Quentin

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : A.LETUPPE

Numéro RCS : 801 187 840

Numéro Gestion : 2014B00190

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse 173 rue du Président John Fitzgerald

: Kennedy
02100 Saint Quentin

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2020

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 14/03/2022

Sous le numéro : 942

Délivré à Saint-Quentin le 14 mars 2022

Le Greffier,

u

--

COMPTES ANNUELS

SAS A LETUPPE
173 Rue Du PSDT JF KENNEDY
02100 ST QUENTIN

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Certifié Conforme à l'original

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Letuppe', is written over a smaller, less legible signature.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A LETUPPE				Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		173 Rue Du PSDT JF KENNEDY 02100 ST QUENTIN					
SIRET		8 0 1 1 8 7 8 4 0 0 0 0 1 3					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
						Exercice N clos le	
						3 1 1 2 2 0 2 0	
		Brut		Amortissements - Provisions		Net	
		1		2		3	
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014	840	016	840	
	Immobilisations corporelles *		028	5 409	030	4 808	601
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044	6 249	048	5 648	601
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	3 634	052		3 634
		Marchandises *	060		062		
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	600	066		600
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	80 475	070		80 475
		Autres * (3)	072	15 669	074		15 669
		Valeurs mobilières de placement	080		082		
		Disponibilités	084	17 583	086		17 583
		Charges constatées d'avance *	092	797	094		797
		Total II	096	118 758	098		118 758
		Total général (I + II)	110	125 007	112	5 648	119 359
PASSIF						Exercice N NET	
						1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				1 000
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				100
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131				
	Report à nouveau		134				11 955
	Résultat de l'exercice		136				16 586
	Provisions réglementées		140				
		Total I	142				29 641
		Provisions pour risques et charges	Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166				22 894
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	31 545			66 825
		Produits constatés d'avance		174			
		Total III	176			89 719	
		Total général (I + II + III)		180			119 359
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	4 769	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation du déclarant : A LETUPPE

			Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial Autres			
	Immobilisations corporelles		601	1 495
	Immobilisations financières			1 800
	Total I		601	3 295
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	3 634	
		Marchandises		3 823
	Avances et acomptes versés sur commandes		600	600
	Créances	Clients et comptes rattachés	80 475	57 161
		Autres	15 669	14 752
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités		17 583	17 353
	Charges constatées d'avance		797	797
	Total II		118 758	94 486
Total général (I + II)			119 359	97 781
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel		1 000	1 000
	Écarts de réévaluation			
	Réserve légale		100	100
	Réserves réglementées			
	Autres réserves			
	Report à nouveau		11 955	(3 217)
	Résultat de l'exercice		16 586	13 573
	Provisions réglementées			
	Total I		29 641	11 457
Provisions pour risques et charges Total II				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Fournisseurs et comptes rattachés		22 894	25 878
	Autres dettes		66 825	60 446
	Produits constatés d'avance			
	Total III		89 719	86 324
Total général (I + II + III)			119 359	97 781

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS A LETUPPE		Néant ☐ *		
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
						Exercice N clos le		
						31 12 2020		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	{	Biens	dont export et livraisons	215		214	112 260	
		Services *	intracommunautaires	217		218		
		Production vendue						
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *				224			
Subventions d'exploitations reçues				226				
Autres produits				230		2 490		
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232		114 751		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234			
	Variation de stocks (marchandises) *				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		36 489	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		189	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242		25 286	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *		243	(1 164)	244		(1 007)	
	Rémunérations du personnel *				250		26 459	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		9 280	
	Dotations aux amortissements *				254		894	
	Dotations aux provisions				256			
	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		{	262	3	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
		Total des charges d'exploitation (II)		264		97 593		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270		17 158		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	1	
Produits exceptionnels (IV)				290		2 288		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		{	300	167		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306		2 692		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310		16 586		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	16 586	314		
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324		2 692	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330 167	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU – TE (44 octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138			
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345						
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350 1 500
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641		
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990		
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		352	17 945	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1 / Déficit col.2		370	17 945	372		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

		Exercice N	Exercice N -1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		117 317
	Production vendue { biens services	112 260	49 212
	Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		1 955
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues		1 719
	Autres produits	2 490	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	114 751	170 203
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)		73 358
	Variation de stock (marchandises)		(1 703)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	36 489	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)	189	
	Autres charges externes	25 286	41 764
	Impôts, taxes et versements assimilés	(1 007)	697
	Rémunérations du personnel	26 459	32 249
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	9 280	8 897
	Dotations aux amortissements	894	1 015
	Dotations aux provisions		
	Autres charges	3	
	Total des charges d'exploitation (II)	97 593	156 278

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		17 158	13 926
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)	2 288	2 270
	Charges financières (V)	1	1
	Charges exceptionnelles (VI)	167	1 023
	Impôts sur les bénéfices (VII)	2 692	1 598
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		16 586	13 573

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS A LETUPPE						Néant ☐		
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	1 134	412		414	294	416	840	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	2 979	442		444		446	2 979	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	524	452		454		456	524	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	1 906	472		474		476	1 906	
Immobilisations financières		480	1 800	482		484	1 800	486		
TOTAL		490	8 343	492		494	2 094	496	6 249	
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations incorporelles		500	1 134	502		504	294	506	840	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	1 717	532	596	534		536	2 312	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	524	542	298	544		546	822	
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	1 673	562		564		566	1 673	
TOTAL		570	5 048	572	894	574	294	576	5 648	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées		1	2	3	4	5				
virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values					
					Court terme*	Long terme				
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
Total	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)			Désignation de l'entreprise A LETUPPE				Néant ☐			
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées *		610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges			620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours		640	642	644	646				
	Sur comptes clients		650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation		660	662	664	666				
TOTAL			680	682	684	686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
		Dotations		Reprises						
Immobilisations incorporelles	700		705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
Terrains	710		715	2						
Constructions	720		725	3						
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	4						
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745	5						
Matériel de transport	750		755	6						
Autres immobilisations corporelles	760		765	7						
TOTAL		770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			780			
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209 C						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209 C du CGI			995			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982 ter	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209 C du CGI)		996		
Déficits imputés			983							
Déficits reportables			984							
Déficits de l'exercice			860							
Total des déficits restant à reporter			870							
IV DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives			dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325			381		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326			380		
N° du centre de gestion agréé								388		
Montant de la TVA collectée								374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en presumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus / sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire / dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Agencements et aménagements des constructions	10 ans
Matériels et outillage industriels	4 à 5 ans
Matériel informatique	4 à 5 ans
Matériel de transport (occasion)	3 à 4 ans

b) Stocks

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués ont été évalués à leur coût de production. Les charges fixes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks (et en cours) ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux (et en excluant les frais financiers).

Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

c) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

d) IMPACT DE LA PANDEMIE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)

Les comptes au 31/12/2020 ont été établis sur la base de la continuité de l'exercice, sans aucune correction de la valeur, provision ou écriture relative aux conséquences du COVID-19.

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 014
Dettes fiscales et sociales	2 050
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	7 064

VENTILATION DE L'EFFECTIF DE L'ENTREPRISE

Par effectif salarié, on entend l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunérées directement par l'entreprise.

Par personnel mis à disposition, on entend personnel intérimaire et le personnel détaché ou prêté par l'entreprise.

Rubriques	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers	3	
TOTAL	3	

CAPITAL SOCIAL

Composition du capital social

Catégories de parts ou d'actions	En début d'exercice	Créées pendant l'exercice	Remboursées pendant l'exercice	A la clôture d'exercice	Valeur nominale
1- Actions ordinaires	100			100	10
2- Actions amorties					
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)					
4- Actions préférentielles					
5- Parts sociales					
6- Certificats d'investissements					
TOTAL	100			100	10

Parts des bénéficiaires (ou des fondateurs)

Catégories	Nombre	Valeur nominale	Droits conférés
1- Actions ordinaires			
2- Actions amorties			
3- Actions div. prioritaires (sans droit de vote)			
4- Actions préférentielles			
5- Parts sociales			
6- Certificats d'investissements			

"A.LETUPPE"

**S.A.S au capital de 1.000,00 €
137 RUE DU PRESIDENT JF KENNEDY
02100 SAINT QUENTIN**

*

R.C.S. SAINT QUENTIN 801 187 840

*

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 JUIN 2021**

L'an deux mil vingt et un
le vingt et un juin,
à quatorze heures,

Les actionnaires de la SAS "A.LETUPPE" se sont réunis au siège social sur convocation qui leur a été adressée par la président.

L'Assemblée est présidée par monsieur LETUPPE Sylvain, président.

Le Président constate que d'après la feuille de présence certifiée par lui, tous les actionnaires représentant la totalité des actions sont présents ou régulièrement représentés.

Le Président déclare alors que l'Assemblée est valablement constituée et peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

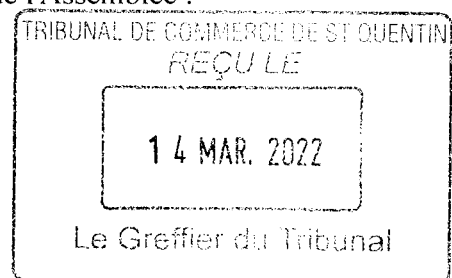
Il est rappelé l'ordre du jour de la présente réunion :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Affectation du résultat de l'Exercice,
- Quitus à la présidence,
- Pouvoirs à conférer

Le Président dépose ensuite sur Le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La lettre de convocation à la psésente Assemblée
- Les pouvoirr des associés représentés par des mandataires
- Le rapport de conseil d'administration
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.



CL SL

Il rappelle que conformément à la Loi, tous ces documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente Assemblée.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion, puis la discussion est déclarée ouverte.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise des documents prescrits par la Loi, approuve le rapport du conseil d'administration, l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe concernant l'exercice clos le **31 décembre 2020**, tels qu'ils ont été présentés faisant ressortir un bénéfice net comptable de 16.586 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'exercice clos le 31 décembre 2020 fait ressortir un bénéfice net comptable de 16.586 €. Les actionnaires décident d'affecter ce bénéfice net comptable de 16.586 € au compte « Report à nouveau » suite à cette affectation le compte « Report à nouveau » présente un solde créditeur de 28.541 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il a été procédé aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les actes de gestion accomplis par la Présidence au cours de l'exercice, dont le compte-rendu lui a été fait, donne quitus à la Gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il y aura lieu, notamment de dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les actionnaires présents.

